

VOUS AVEZ AIME LA COVID ? VOUS ALLEZ ADORER LA MONKEYPOX !

Suspicion en Guyane (20 mai 2022) d'une contagion à la "variole du singe" (monkeypox), à la suite d'un retour de voyage. Si cela s'avère confirmé, elle ne va pas tarder à arriver en Martinique, Guadeloupe, St-Martin et St-Barth.

Inutile d'en parler, et d'épiloguer : il faut juste se protéger ! Et pour celles et ceux qui le désirent, se faire vacciner. Un appel a d'ailleurs été fait aux soignants en ce sens. Ne sont-ils pas en première ligne ?

La "variole du singe" est une zoonose (origine animale). Elle se transmet par contact cutané (lésions à la main par exemple), contact sexuel (si lésions), et voies aériennes (gouttelettes).

Le mieux est déjà d'utiliser la désinfection des mains, et dans certains cas le masque chirurgical (ou apparenté). Pour les soignants (lors de prises en charge), le FFP2 est recommandé. Et s'il y a lésion cutanée, quelle qu'en soit la raison, il convient de les protéger.

Cette maladie met 3 à 21 jours à incuber. Ses symptômes se manifestent en deux phases :

- En phase 1, ce sera fièvre, ganglions, douleurs musculaires, fatigue.
- En phase 2 (1 à 3 jours plus tard), éruption cutanée étendue (semblable à la varicelle), ne premier sur le visage. Puis cela s'étend sur l'ensemble du corps. Avec une particularité : l'apparition de lésions anales et génitales. Et elle touche de fait plus les hommes ayant des relations homosexuelles.

Les risques de complication, voire de létalité, sont pour l'instant faibles : 1% pour la souche responsable des cas européens et nord-américains. Mais le taux peut monter à 10% avec d'autres souches. Aussi, il y a un risque de surinfection des lésions cutanées, de pneumopathie (infection des poumons), d'atteinte cornéenne (cornée, yeux), digestive, et neurologique.

Les populations à risque essentiellement les personnes immunodéprimées (défenses immunitaires fragilisées), les enfants (formes sévères observées), et les femmes enceintes. Quant aux personnes vaccinées contre la variole, notamment avant 1977 (à l'époque obligatoire dans certains pays, dont en France), elles sont en partie protégées. Mais en partie seulement (protection partielle).